



Bruxelles, le 28 août 2026

CM 3867/1/26
REV 1

INF
API
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant:	Mr Fernando Florindo council.transparency@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2-281.6196
Objet:	ACCÈS DU PUBLIC AUX DOCUMENTS – Demandes confirmatives n ^{os} 40/c/01/26 et 42/c/01/26 – Lancement d'une procédure écrite - Prolongation du délai jusqu'au 1^{er} septembre 2026 à MIDI (heure de Bruxelles)

Conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement intérieur du Conseil, veuillez indiquer si vous marquez votre accord sur:

1. le recours à la procédure écrite pour l'approbation des réponses visées ci-après, concernant les demandes confirmatives n^{os} 40/c/01/26 et 42/c/01/26;
2. l'approbation, par le Conseil, des réponses aux demandes confirmatives:
 - (a) n° 40/c/01/26, dont le texte figure dans le document 12174/26;
 - (b) n° 42/c/01/26, dont le texte figure dans le document 12208/26;

3. la publication du résultat de la procédure écrite, y compris les noms des États membres qui auront répondu "NON" à la deuxième question ou qui se seront abstenus, ainsi que les éventuelles déclarations unilatérales.

Vous êtes invité à répondre par OUI ou par NON à chacune de ces questions; vous pouvez également répondre par "ABSTENTION" aux deuxième et troisième questions.

En ce qui concerne la deuxième question, vous pouvez, si vous le souhaitez, répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" pour chacune des demandes confirmatives; dans le cas contraire, toute réponse par "OUI"/"NON"/"ABSTENTION" sera considérée comme s'appliquant aux deux demandes confirmatives.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites séparément.

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique au secrétariat général du Conseil (council.transparency@consilium.europa.eu) au plus tard mardi 1^{er} septembre 2026 à MIDI, à l'attention de M. Fernando Florindo, COMM.2.C, Services d'information / Transparence.
